

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE PUYBEGON

Par arrêté n°37_2025A en date du 04 septembre 2025, le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a prescrit l'ouverture de l'enquête publique conjointe sur les projets d'abrogation de la carte communale de Giroussens et d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Giroussens pour **une durée de 36 jours consécutifs du 14 octobre 2025 (9h00) au 18 novembre 2025 (12h00)**.

Le projet d'élaborationPar arrêté 01_2026A en date du 05 janvier 2025, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Puybegon pour une durée de 15 jours consécutifs, du lundi 2 février 2026 à 9h00 au lundi 16 février 2026 à 12h30 inclus.

Ledit projet de modification n°2 du PLU de Puybegon vise essentiellement à :

- Instaurer des mesures de protection sur les espaces paysagers au cœur du village, en particulier sous les remparts et à proximité des zones résidentielles dans le but de préserver le caractère rural du territoire.
- Création d'un emplacement réservé sur la parcelle B1083,
- Adaptation du zonage concernant des secteurs non stratégique pour le développement de la commune et pouvant être comptabilisées dans la consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers),
- Modifier l'Orientations d'Aménagement et de Programmation du secteur 1 : le Bourg,
- Modification de certains articles du règlement écrit.

Par décision n°E25000169/31 du 23 septembre 2025, le Tribunal Administratif a désigné Madame Martine BOUEILH en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Luc DURAND en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le siège de l'enquête publique se situe à la mairie de Puybegon. Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier d'enquête :

- En version papier à la mairie de Puybegon aux jours et heures d'ouverture au public (lundi, mardi et jeudi 9h-12h30 / 13h-17h, le vendredi 9h-12h30 / 13h-15h30) ; et de la même façon au siège administratif de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet (du lundi au vendredi de 9h00-12h15 / 13h45-17h30),
- En version numérique sur un poste informatique à la mairie de Puybegon aux jours et heures d'ouverture au public,
- En version numérique sur le site internet de la mairie de Puybegon www.mairie-puybegon.com et sur celui de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet www.gaillac-graulhet.fr (Onglet Mon Agglo > Aménagement du territoire > Document en vigueur – Plan Local d'Urbanisme (PLU) > Enquête publique en cours).

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Maire, 2 rue de la mairie – 81390 PUYBEGON.

Les observations du public pourront être :

- consignées sur le registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par Madame la commissaire enquêteur ouvert à cet effet à la Mairie de Puybegon, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- consignées sur le registre dématérialisé disponible depuis le site internet de la Communauté d'Agglomération : <https://www.gaillac-graulhet.fr> (Onglet Mon Agglo > Aménagement du territoire > Document en vigueur – Plan Local d'Urbanisme (PLU) > Enquête publique en cours)
- adressées par courrier électronique à l'attention de la commissaire enquêteur à l'adresse suivante mairiedepuybegon@orange.fr
- adressées par voie postale, à l'attention de la commissaire enquêteur à l'adresse suivante Mairie - 2 rue de la mairie - 81390 PUYBEGON

Madame la commissaire enquêteur sera présente à la mairie de Puybegon pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **lundi 2 février 2026 de 9h00 à 12h30**
- **jeudi 12 février 2026 de 13h00 à 17h00**
- **lundi 16 février 2026 de 9h00 à 12h30**

À l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par la commissaire enquêteur. Toute contribution formulée avant le lundi 02 février 2026 9h00 et après le lundi 16 février 2026 12h30 ne sera pas prise en compte quel que soit son mode de dépôt.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique, portant les présentes indications à la connaissance du public, sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux locaux diffusés dans le Département (la Dépêche et le Tarn Libre).

Cet avis sera affiché notamment à la Mairie de Puybegon, et sur les sites concernés par la présente modification n°2 du PLU ou à proximité immédiate de ceux-ci, visible depuis la voie publique.

Le rapport et les conclusions motivées de Madame la commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en Mairie de Puybegon, sur le site internet de la commune de Puybegon : www.mairie-puybegon.com et de la Communauté d'Agglomération (Onglet Mon Agglo > Aménagement du territoire > Document en vigueur – Plan Local d'Urbanisme (PLU) > Enquête publique clôturée)

L'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Occitanie, en application de l'article R104-35 du code de l'urbanisme, confirme l'absence de nécessité de réalisation d'une évaluation environnementale (en ligne sur le site internet de la MRAe : www.mrae.developpement-durable.gouv.fr).

Au terme de l'enquête publique, la présente modification n°2 du PLU de la commune de Puybegon pourra approuvée par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, en décidant éventuellement d'y apporter les modifications qu'il estime nécessaires ou opportunes pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées, des observations, demandes ou propositions formulées lors de l'enquête et de l'avis motivé de la commissaire enquêteur.

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet Le Nay 81600 TECOU, personne morale de droit public, est responsable de toute décision relative à la modification n°2 du PLU de la commune de Puybegon, notamment pour conduire la présente enquête publique.

Toute information sur le dossier d'enquête peut être demandée auprès de la Mairie de Puybegon – 2 rue de la mairie – 81390 PUYBEGON, Tel : 05 63 58 43 07

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE A L'ELABORATION DES PLANS DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE LA COMMUNE DE RABASTENS ET DE LA COMMUNE DE LARROQUE AINSI QU'A LA MODIFICATION DU REGLEMENT ECRIT LIE AU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE CESTAYROLS

Par arrêté n°02_2026A en date du 5 janvier 2026, le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique pour une durée de 31 jours consécutifs, du lundi 2 février 2026 à 10h00 au mercredi 4 mars 2026 à 17h30. Cette enquête concerne :

- l'élaboration du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine de la commune de Rabastens, lié au Site Patrimonial Remarquable de Rabastens ;
- l'élaboration du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine de la commune de Larroque, lié au Site Patrimonial Remarquable de Puycelsi/Larroque ;
- la modification du règlement lié au Site Patrimonial Remarquable de Cestayrols.

Par décision n°E25000203/31 du 8 décembre 2025, le Tribunal Administratif a désigné Monsieur Christian Buzet en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Jérémie Lemoine en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Le siège de l'enquête publique est situé au siège administratif de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet.

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, les dossiers sont consultables selon les modalités suivantes :

- Pour l'ensemble des dossiers :
 - o sur support papier et numérique, au siège administratif de la Communauté d'Agglomération ;
 - o sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (rubrique Mon Agglo > Aménagement du territoire > Documents en vigueur > Plans locaux d'urbanisme > Enquête publique / En cours ou à venir).
- Consultation spécifique par commune :
 - o Rabastens : dossier du PVAP disponible en version papier à la mairie, aux jours et horaires d'ouverture habituels ;
 - o Larroque : dossier du PVAP disponible en version papier à la mairie, aux jours et horaires d'ouverture habituels ;
 - o Cestayrols : dossier du règlement du Site Patrimonial Remarquable disponible en version papier à la mairie, aux jours et horaires d'ouverture habituels.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté d'Agglomération (Le Nay – 81600 Técoü).

Les observations et propositions du public pourront être déposées :

- sur les registres d'enquête papier, disponibles à l'accueil des mairies de Rabastens, Larroque, Cestayrols et au siège administratif de la Communauté d'Agglomération ;
- sur le registre numérique disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (rubrique Mon Agglo > Aménagement du territoire > Documents en vigueur > Plans locaux d'urbanisme > Enquête publique / En cours ou à venir) ;
- par courrier postal, à adresser au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Centre de ressources de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet – Le Nay – 81600 Técoü ;
- par voie électronique, à l'adresse : enquetepublique.pvap@gaillac-graulhet.fr.

Monsieur le commissaire enquêteur sera présent pour recueillir les observations du public, sous forme écrite ou orale, aux lieux, dates et heures suivants :

- **Mercredi 4 février 2026 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Rabastens ;**
- **Samedi 7 février 2026 de 10h00 à 12h00 à la mairie de Larroque ;**
- **Jeudi 12 février 2026 de 10h00 à 12h00 à la mairie de Larroque ;**
- **Jeudi 12 février 2026 de 14h30 à 16h30 à la mairie de Cestayrols ;**
- **Samedi 14 février 2026 de 10h00 à 12h00 à la mairie de Rabastens ;**
- **Lundi 16 février 2026 de 14h30 à 16h30 à la mairie de Cestayrols ;**
- **Samedi 21 février 2026 de 10h00 à 12h00 à la mairie de Larroque ;**
- **Vendredi 27 février 2026 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Rabastens.**

À l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur. Toute contribution formulée avant le lundi 2 février 2026 à 10h00 ou après le mercredi 4 mars 2026 à 17h30 ne sera pas prise en compte, quel que soit son mode de dépôt.

Un avis au public, faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique et portant les présentes indications à la connaissance du public, sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux locaux diffusés dans le département (La Dépêche et Le Tarn Libre). Cet avis sera également affiché au siège de la Communauté d'Agglomération, dans les mairies de Rabastens, Larroque et Cestayrols et à l'intérieur du périmètre des Sites Patrimoniaux Remarquables concernés, de manière visible depuis la voie publique.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et horaires habituels d'ouverture, en mairie de Rabastens, Larroque et Cestayrols, ainsi que sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (rubrique Mon Agglo > Aménagement du territoire > Documents en vigueur > Plan Local d'Urbanisme (PLU) > Enquête publique clôturée). L'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Occitanie, en application de l'article R104-35 du code de l'urbanisme, confirme l'absence de nécessité de réalisation d'une évaluation environnementale sur chacun des dossiers (disponible en ligne sur le site de la MRAe : www.mrae.developpement-durable.gouv.fr).

À l'issue de l'enquête publique, la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet pourra approuver, par délibération, les projets de Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine de Rabastens et de Larroque, ainsi que le règlement relatif au Site Patrimonial Remarquable de Cestayrols, en décidant éventuellement d'y apporter les modifications nécessaires pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées, des observations, demandes ou propositions formulées lors de l'enquête et de l'avis motivé du commissaire enquêteur.

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet (Le Nay – 81600 Técoü), en tant que personne morale de droit public, est responsable de toute décision relative aux dossiers de cette enquête publique unique et de sa conduite. Pour toute information complémentaire sur le dossier d'enquête, vous pouvez contacter la Communauté d'Agglomération (Le Nay – 81600 Técoü).